

6180 Base de données SCIP et obligations de déclaration

L'introduction de la base de données SCIP, Substances of Concern In articles as such or in complex objects (Products), soutiendra la mise en œuvre du plan d'action de l'UE sur l'économie circulaire.

Basée sur la directive-cadre sur les déchets 2008/98/CE, la base de données SCIP a été développée par l'ECHA. Depuis le 5 janvier 2021, les entreprises qui mettent sur le marché européen des articles contenant des substances figurant sur la liste candidate (SVHC - Substances of Very High Concern) seront tenues de soumettre des informations sur ces articles à l'ECHA.

Nous vous fournissons des informations complètes sur les exigences légales et les lois qui déterminent vos obligations de déclaration à l'ECHA, afin que vous puissiez éviter les sanctions en cas de non-conformité.

Objectif

Vous avez eu un aperçu des exigences de la base de données SCIP. Vous connaissez les étapes de la mise en œuvre du SCIP et pouvez planifier votre propre calendrier de préparation des données.

Vous avez appris qui est concerné par les obligations de déclaration à l'ECHA. Vous connaissez les procédures de notification SCIP et les options de soumission des données.

Comprendre les termes requis et la signification des champs obligatoires et facultatifs dans les dossiers SCIP et être préparé pour la préparation de la notification SCIP.

Contenu:

- Plan d'action de l'UE (2015), objectifs et calendrier du SCIP
- Lois et règlements juridiques pertinents
- Mise en œuvre de la DCD au niveau national
- Qui a l'obligation de faire rapport ?
- Risques et responsabilités
- SCIP: termes clés
- SCIP: procédures de notification
- Options pour la soumission des données
- Dossier SCIP : informations requises, champs obligatoires et facultatifs
- Base de données SCIP : Protection de l'information
- Préparation à l'obligation de notification des articles contenant des SVHC
- Base de données SCIP : répartition des tâches
- Interfaces avec d'autres systèmes

Formation en ligne

Conférence avec démonstration et discussion

Cercle de participants

Vous souhaitez connaître vos obligations lors de la notification d'articles contenant des SVHC à la base de données SCIP.

Exigences personnelles

Connaissance de REACH ; par exemple nos cours 6150, 6151 ou 6154

Exigences techniques

PC avec accès à Internet
(Vous trouverez des détails sur notre site web)

Durée

120 minutes

Max. nombre de participants: 14

Cours de formation continue

Les prix et dates actuels sont disponibles sur nos sites web www.compliance-professional.eu et www.imds-professional.com

Formation exclusive

Vous pouvez également réserver cette formation en exclusivité.

Votre avantage : vous déterminez la date et nous adaptons le contenu à vos souhaits et exigences.

Veillez demander votre offre personnelle :

Tel +49 6083 91 30 30

Fax +49 6083 91 30 930

info@imds-professional.com

Nos connaissances issues de notre pratique internationale dans le domaine de la conformité matérielle sont intégrées dans cette formation et nous vous transmettons des conseils utiles et des solutions aux problèmes rencontrés dans notre travail quotidien !

Vous apprendrez comment remplir vos obligations de notification SCIP en pratique dans notre cours 6181.

Nous sommes heureux de vous aider grâce à nos conseils et services et nous nous chargeons pour vous de la préparation du dossier SCIP et de la soumission des données à l'ECHA.